

**BONJOUR MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS,
JUSTE VOUS TRANSMETTRE CE COURRIER RELATIF A
LA SITUATION ADMINISTRATIVE DES ENSEIGNANTS DU
SECONDAIRE NON ENCORE RECLASSES.**

***NB : - LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE DÉPOSÉS A LA DRENET OU
A LA DIRECTION POUR ETRE ACHEMINE A LA DRH LE VENDREDI 22
MAI 2014 DÉLAIS DE RIGUEUR***

Direction des Ressources Humaines

Union - Discipline - Travail

LE DIRECTEUR DE CABINET

Abidjan, le **13 MAI 2015**

N° **1923**

/MENET/DRH/COORDO/ama

A

Mesdames et Messieurs :
-les Directeurs Centraux ;
-les Chefs de services Rattachés ;
-les Directeurs Régionaux
et Départementaux

Objet : Situation administrative des
enseignants du secondaire
non encore reclassés.

Dans le cadre de la prise en compte du déblocage indiciaire prévu pour la fin du mois de mai, l'existence d'un arrêté ou d'une décision d'attente dans les différents emplois est un élément fondamental de contrôle.

Or, à ce jour 1982 fonctionnaires du secteur Education/Formation n'ont pas encore obtenu d'acte, à ce titre vous trouverez ci-joint la liste des concernés.

Pour parer de façon urgente à cette anomalie, je vous invite à déposer au plus tard **le 19 mai 2015**, délai de rigueur auprès de la Direction des Ressources Humaines du MENET, les dossiers de vos agents qui se composent comme suit :

- * Une attestation de présence au poste (originale), signée par le supérieur hiérarchique
- * Le certificat de première prise de service
- * L'arrêté de nomination ou l'acte d'avancement ou de promotion.

Je vous saurais gré des dispositions diligentes que vous voudriez bien prendre afin de permettre le traitement avec célérité de ce dossier.



KABRAN Assoumou